

RÈGLEMENT TRAIL DU CAP SICIÉ

I. L'ORGANISATEUR

Le trail du Cap Sicié est organisé par l'Athlétisme Six-Fours

II. DATE ET LIEU

Dimanche 1^{er} octobre 2017 Corniche des îles à Six-Fours, Le Brusuc.

III. LES PARCOURS

Deux parcours sont proposés aux coureurs :

- a. 16 Km, dénivelé + 600 m (départ 9h45)
- b. 26 Km, dénivelé + 1 100 m (départ 8h45)

IV. LES CATÉGORIES

- a. 16 Km : Masters, Seniors, Espoirs, Juniors
- b. 26 Km : Masters, Seniors, Espoirs

V. LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL

- a. Les coureurs licenciés doivent être titulaires d'une licence FFA, FSGT ou FFTri mentionnant la date du certificat médical
- b. Les coureurs non licenciés doivent fournir la photocopie du certificat médical avec la mention « Pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an

VI. COUREURS HORS UNION EUROPÉENNE

Obligation de fournir une photocopie de la « Carte d'Identité » ou du « Titre de séjour »

VII. MATÉRIELS

- a. Chaussures de trail *Les bâtons sont interdits*
- b. Ceinture porte-bidon ou poche à eau
- c. Ravitaillement personnel (parcours en semi autosuffisance)

VIII. SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par les secouristes et les médecins ainsi que des contrôleurs positionnés sur les parcours

IX. REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards sera effectuée :

- a. Le samedi 30 septembre de 10 h 00 à 18 h 00 au Décathlon d'Ollioules
- b. Le jour de l'épreuve, au départ des courses (Six-Fours, Le Brusuc, Le Gaou)
 - i. De 07 h 30 à 08 h 30 pour le 26 Km (pour un départ à 08 h 45)
 - ii. De 08 h 30 à 09 h 30 pour le 16 Km (pour un départ à 09 h 45)

X. RAVITAILLEMENT

- a. Deux ravitaillements sur le 16 Km et le 26 Km + ravitaillement arrivée
- b. **Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements**, les coureurs devront utiliser les gobelets fournis par l'organisateur ou un gobelet personnel

XI. CONTRÔLE ET ABANDON

- a. En cas d'abandon le dossard sera retiré et le coureur sera tenu d'attendre le serre-fil ou un contrôleur pour regagner l'arrivée
- b. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter les parcours balisés
- c. En cas de non passage à un point de contrôle le coureur sera disqualifié

XII. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- a. Les parcours des trails se situent dans des zones sauvages et préservées
- b. Les coureurs surpris en train de jeter des emballages, des tubes de gel seront immédiatement disqualifiés

XIII. RÉCOMPENSES

- a. Les 5 premiers (Hommes et Femmes) de chaque parcours
- b. Le 1^{er} (Homme et Femme), de chaque catégorie, de chaque parcours, PAS DE CUMUL

XIV. MONTANTS DES INSCRIPTIONS

- a. 16 km ⇒ 16 € ⇒ jusqu'au 30/09/2017
- b. 26 Km ⇒ 21 € ⇒ jusqu'au 30/09/2017
- c. Inscriptions possibles le jour de la course, sous réserve de dossards disponibles avec une majoration de 4 € :
(16 km ⇒ 20 € - 26 Km ⇒ 25 €)

1 euro sera reversé par dossard à l'UNICEF

XV. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

- a. Les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire, les frais seront à leur charge.
- b. L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la FFA

XVI. PORT DU DOSSARD

Les dossards doivent être visibles sur la poitrine (**LES ÉPINGLES NE SERONT PAS FOURNIES**)

XVII. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires

XVIII. DROIT À L'IMAGE

Les coureurs autorisent la presse, l'organisateur et leurs partenaires à exploiter sur tous supports les images et vidéos réalisées sur lesquelles ils peuvent être visibles

XIX. RÈGLEMENTATION FFA

Le Trail du Cap Sicié se déroulera en conformité avec le règlement des courses HS de la FFA. Le présent règlement vise à la protection des participants et à l'environnement

XX. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En faisant acte d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter

L'Organisateur